



République Française

# CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cédex

Caisse des Ecoles

Tél. 04 94 36 32 07

[ccaisses@mairie-toulon.fr](mailto:ccaisses@mairie-toulon.fr)

*dsantini@mairie-toulon.fr*

Publié Le

29 NOV. 2023

## DELIBERATION N° 2023/14

**Objet de la délibération :** Reconstitution des 3 emplois contractuels dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE), du 1er janvier au 31 décembre 2024.

### SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

Les membres du Comité réunis le 24 novembre 2023 ont été convoqués le 30 octobre 2023.

LISTE DES MEMBRES	Présents	Absents	Excusés
<b>ELUS</b> Mme Josée MASSI - Présidente de la Caisse des Ecoles Mme Valérie MONDONE – Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles M. Patrice CAZAUX, Adjoint délégué à la Vie Scolaire-Réussite Scolaire-Restoration Scolaire	  X X		  X
<b>SOCIETAIRES</b> Mme Sabrina OUALI M. Mounir BOUDIS M. Alexandre MALAUSSE	 X X	  X	
<b>INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE</b> IEN Toulon 1, représentée par Mme DEHAIES IEN Toulon 2 représentée par M. VIAL IEN Toulon 3 représentée par Mme BENHAIM Mme LEBLANC IEN ASH Mme BEKHIRA IENA	 X X X	   X X	
<b>REPRESENTANT DE LA PREFECTURE</b> Mme SADOUL	 X		

La Caisse des Ecoles de Toulon est la structure juridique choisie pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la circulaire du 27 avril 2005 relative au programme de réussite éducative.

L'objectif de ce dispositif est de rendre effective l'égalité des chances pour tous.

A cette fin, il s'agit d'accompagner dès la petite enfance et jusqu'au terme de la scolarité des enfants et des adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel propre à un développement harmonieux, ainsi que, le cas échéant, leur famille.

Le Programme de Réussite Educative étant reconduit pour l'année 2024, nous proposons au Comité de renouveler les contrats de référents éducatifs d'une part et de coordonnateur d'autre part du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il s'agit des contrats de : Mme Sandrine SOLIVELLAS, Coordonnateur, Arnaud SIMON, Elsa FORNIELES-THAUVIN référents éducatifs.

Leur rémunération sera basée sur la grille de rémunération du grade d'assistant territorial socio-éducatif et comprise entre l'IB 444 et l'IB 714 pour l'un et sur la grille de rémunération du grade de conseiller territorial socio-éducatif et comprise entre l'IB 509 et l'IB 801 pour l'autre.

Les titulaires de ces emplois pourront percevoir les primes afférentes à leur grade et éventuellement le supplément familial de traitement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget : Chapitre 012, comptes 6413, 6331, 6336, 6451, 6453, 6454, 6471.

Le Comité de la Caisse des Ecoles réuni le 24 novembre 2023,

Oùï l'exposé de Madame Valérie MONDONE,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005,

Vu la circulaire du 27 avril 2005 relative au programme de réussite éducative,

Vu le décret du 30 mai 2005 relatif aux caisses des écoles,

Vu la décision de la Commission Nationale DIV-DGESCO (Direction Nationale de l'Enseignement Scolaire) en date du 6 juillet 2006,

Vu la décision de Monsieur le Délégué Interministériel à la Ville en date du 6 octobre 2006 validant le projet de Toulon,

Vu la délibération n° 2006/0463/S du conseil municipal du 21 décembre 2006 autorisant Monsieur le Sénateur - Maire de Toulon à signer avec l'Etat et la Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon le Projet de Réussite Educative et la convention tripartite pluriannuelle attributive de subvention pour la mise en œuvre de ce projet,

Vu la délibération de la Caisse des Ecoles n° 2016/02 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du dispositif nécessitent de reconduire les emplois d'assistant territorial socio-éducatif au poste de référent éducatif contractuel et de conseiller territorial socio-éducatif au poste de coordonnateur,

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles :

- de reconduire les emplois contractuels de référent éducatif et coordonnateur
- de dire que ces emplois seront reconduits du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- de dire que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations, primes, supplément familial de traitement sont prévus au budget Chapitre 012, comptes 6413, 6331, 6336, 6451, 6453, 6454, 6471,
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Vote favorable :  - 8 voix  
Vote défavorable :   
Abstention :

Le 24 - 11 - 2023

Madame Valérie MONDONE  
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles



Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 NOV. 2023  
Publié le : 29 NOV. 2023

**Acte à classer**

202314CAIECOLES

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-29T15-07-57.00 ( MI249227290 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20231124-202314CAIECOLES-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DELIBERATION N. 2023/14 DU 24/11/2023 DE LA CA  
DES ECOLES : Reconduction des 3 emplois contractuels  
dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE),  
du 1er janvier au 31 décembre 2024 - relative à la  
réunion des membres du Comité le 24/11/2023 - SEANCE  
DU 24/11/2023

Date de décision : 24/11/2023



Certifié  
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIBERATION 2023 14 du 24 11 2023.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 29/11/23 à 15:07

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis Date 29/11/23 à 15:07

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception Date 29/11/23 à 15:17